

Annexe-9 : Autorisation de collecte de semences sur terrains privés

Référence projet :

N°... : Prospection de diversité naturelle de plantes fourragères prairiales.

Je soussigné : *Civilité/Nom/Prénom*, représentant l'exploitant agricole :

Raison sociale : *Forme Juridique/Nom*

Adresse : *N°/Rue/code Postal/commune*

Reconnaissant:

- Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA): <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0510f/i0510f.pdf>
- Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources biologiques :
<http://www.mediaterre.org/droit/docactu,QORJLUwtMy9kb2NzL3Byb3RvY29sZS1uYWdveWE=,3.pdf>
[+ CDB](#)

(Ces traités expriment la nécessité de conserver et d'utiliser durablement la biodiversité et les ressources génétiques d'intérêt agricole ainsi que le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation de ces ressources biologiques).

Considérant :

- La nature des matériels collectés : espèces non listées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : <http://www.cites.org/fra/disc/species.php>
- L'engagement de l'INRA à utiliser et à rendre disponibles les matériels collectés en conformité avec les traité et protocole mentionnés ci-dessus, notamment :
 - A intégrer tout ou partie des matériels collectés dans la collection nationale *ex situ* maintenue par le réseau national de conservation des ressources génétiques des espèces fourragères et à gazon (selon capacité de multiplication).

- A verser tout ou partie des matériels collectés au système multilatéral du TIRPAA conférant ainsi aux matériels une visibilité internationale et le libre accès à tout demandeur (selon stocks)
- A ne faire aucun usage commercial direct des matériels collectés et des informations qui leur seront associées (ceci engageant également le partenaire de l'INRA pour cette collecte, à savoir CropMark-Seeds).

Déclare :

- Autoriser l'INRA UR3F à prélever des semences pour tout ou partie des espèces listées ci-après dans le cadre du projet cité en référence sur les parcelles que j'exploite, identifiées ci-dessous.
- Ne pas demander d'indemnisation particulière au titre de la collecte prévue.
- Autoriser l'INRA à utiliser les matériels génétiques collectés en conformité avec les traités internationaux sur la préservation et l'utilisation des ressources génétiques et de la biodiversité et leur évolution possible.

Listes des parcelles autorisées à la collecte :

Reference cadastrale...../commune.....

Liste des espèces concernées par la collecte :

Annexe 1 TIRPAA :

- *Dactylis glomerata, Lolium perenne, Lolium multiflorum, Festuca pratensis, Festuca arundinacea* (dont *Festuca arundinacea subsp. arundinacea var. glaucescens Boiss. 4x*), *Trifolium repens, Trifolium pratense.*

Hors Annexe 1 TIRPAA (relevant de la Convention de Rio et du protocole de Nagoya):

- *Plantago lanceolata, Cichorium intibus, Trifolium uniflorum.*

Fait pour valoir ce que de droit :

Date : JJ/MM/AAAA

Signature